

Revendications

1. Instrument endodontique, pour la préparation d'une dent d'un patient, notamment un instrument de nettoyage du canal radiculaire qui respecte la
5 géométrie naturelle dudit canal, ledit instrument étant réalisé en un matériau à mémoire de forme et ayant un état statique et un état dynamique, ledit état statique correspondant à une géométrie sensiblement rectiligne pour permettre l'introduction partielle de l'instrument dans le canal et ledit état dynamique correspondant à une géométrie structurée, une tenue souple et flexible, dans
10 lequel il est entraîné en rotation pour effectuer le nettoyage de la paroi intérieure dudit canal radiculaire en respectant sa géométrie naturelle, ledit instrument présentant un embout rigide agencé pour être monté sur un support tournant, et un secteur de travail agencé pour être engagé dans ledit canal radiculaire, **caractérisé en ce que**, dans l'état dynamique de l'instrument, ledit
15 secteur de travail est constitué d'un premier segment actif sensiblement rectiligne, disposé dans le prolongement dudit embout rigide, ce premier segment actif étant prolongé par un deuxième segment actif ayant une extrémité libre et présentant une forme incurvée entre le point de liaison avec ledit premier segment actif et une extrémité libre, ledit deuxième segment actif
20 incurvé ayant une flèche (d) dont la longueur est comprise entre la demi section transversale la plus grande (a) dudit canal radiculaire et la demi section transversale la plus petite (b) dudit canal radiculaire.
2. Instrument endodontique, selon la revendication 1, caractérisé en ce que
25 ladite extrémité libre comporte un embout en forme de biseau.
3. Instrument endodontique, selon la revendication 2, caractérisé en ce que ledit biseau a un angle compris entre 30° et 60° et de préférence au moins approximativement égal à 45°.
- 30 4. Instrument endodontique, selon la revendication 1, caractérisé en ce que ladite extrémité libre comporte un embout en forme de queue d'aronde.

5. Instrument endodontique, selon la revendication 4, caractérisé en ce que ladite queue d'aronde a un angle d'ouverture se situant entre 60° et 30° et de préférence voisin de 45°.
- 5 6. Instrument endodontique, selon la revendication 1, caractérisé en ce que ladite extrémité libre comporte un embout de forme évasée.
7. Instrument endodontique, selon la revendication 6, caractérisé en ce que l'extrémité présente un évasement défini par un rayon de courbure (R1).
- 10 8. Instrument endodontique, selon la revendication 6, caractérisé en ce que l'extrémité présentant un élargissement défini par un angle sensiblement compris entre 120° et 150°.
9. Instrument endodontique, selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il
15 est réalisé en un alliage métallique à mémoire de forme, dans lequel le passage de la phase martensitique à la phase austénitique s'effectue naturellement à la température du corps entre 32°C et 37°C.
10. Instrument endodontique, selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il
20 est réalisé en un alliage métallique à mémoire de forme, dans lequel le passage de la phase martensitique à la phase austénitique s'effectue par une élévation de température par injection d'un liquide chaud.
11. Instrument endodontique, selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il
25 est réalisé en un alliage métallique ayant des propriétés de super élasticité acquises suite à un traitement thermique.
12. Instrument endodontique, selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il
30 est réalisé en un alliage métallique à mémoire de forme, dans lequel le passage de la phase martensitique à la phase austénitique s'effectue par application de vibrations induites par des ultrasons.